

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2019**

ABSENT : Mr E. DARMET

ABSENTS EXCUSES : Mrs PONVIANNE G. – THIVOLET D. – Mmes PALLUAT DE BESSET A. – JEAMPIERRE V.

PRESENTS : 10

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 octobre 2019

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU LOT N°7 – MENUISERIES INTERIEURES

Monsieur le Maire précise un devis pour le lot n°7 – menuiseries intérieures de la société Menuiseries Forézienne d'un montant de 13 052.40 HT et 15 662.88 TTC. Le Conseil Municipal attribue le lot à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES

Madame MOREL présente 2 devis pour l'aménagement de la cuisine en électroménager. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la Société Mag Pro, le matériel présenté correspond plus à celui voulu.

EMPRUNT SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle le montant estimatif des travaux d'un montant HT de 329 968 Euros et 395 962 Euros TTC. Monsieur SOUZY présente 2 offres de banques. Offres demandées sur un 170 000 Euros sur 20 ans. Après discussion le Conseil Municipal décide de retenir la moins disante à savoir la Caisse d'Epargne avec un taux fixe de 1.09 %.

EMPRUNT COURT TERME SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle que la réhabilitation de la salle des fêtes n'aurait pas été possible sans subvention de la Région d'un montant de 50 000 Euros ; du Département de 50 000 Euros ; la DETR de 70 046 Euros et de Loire Forez Agglo de 5 048 Euros. Montant total des subventions 175 094 Euros. Afin de pouvoir obtenir le versement des subventions, les travaux doivent être terminés. Pour pouvoir honorer toutes les factures, il est nécessaire de faire un emprunt court terme qui sera rembourser aux versements des subventions.

Monsieur SOUZY présente 2 offres de 2 banques. Offres demandées sur 150 000 Euros. Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir la moins disante à savoir le Crédit Agricole avec un taux fixe de 0.50%.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur SOUZY informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget et propose :
Chapitre 065 : + 5000 Euros Chapitre 066 : + 100 Euros Chapitre 022 : - 5100 Euros
Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, le comptable du trésor demande une indemnité de fonction. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnité.

ADHESION AU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L OCCUPATION DU SOL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les autorisations d'urbanisme sont instruites par Loire Forez Agglo et que le service était jusqu'à ce jour gratuit. A compter du 1^{er} janvier 2020 il devient payant. Le coût est dû à proportion des actes instruits. A titre indicatif, pour l'année 2019, l'unité d'œuvre est de 138 Euros. Cette unité est calculé avec un coefficient allant de 1.2 pour un permis d'aménager à 0.2 pour un certificat d'urbanisme d'information. Un permis de construire à un coefficient de 1.

TRANSFERT DE L ASSAINISSEMENT A LOIRE FOREZ AGGLO

Monsieur SOUZY rappelle que la compétence assainissement a été transférée à Loire Forez Agglo en janvier 2018. Aujourd'hui, Loire Forez Agglo souhaite, par le biais d'une convention acquérir les terrains des stations. Un rendez vous est prévu avec Loire Forez Agglo le 29 novembre afin de mieux appréhender ce nouveau transfert.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2020

Le Conseil Municipal décide de demande cette subvention pour la création d'un abri au local technique afin de mettre le matériel à l'abri d'un montant HT de 11 668 Euros, ainsi que pour l'installation d'un défibrillateur extérieur d'un montant HT de 1 518 Euros HT et pour l'installation d'un boîtier connecté d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptère d'un montant HT de 3 000 Euros. Ce système sera installée sur l'éclairage du terrain de foot et pourra être piloté à partir du SAMU de St Etienne en cas de nécessité.

ECOLE

Mme BESSEY donne compte rendu du conseil d'école. 93 élèves sur le RPI dont 47 élèves de Ste Foy – 39 de Cleppé et 7 de communes extérieures. Projet de voyage scolaire avec Mr COCHAT. 3 jours et 2 nuits au Bessat sur le thème du cirque du 17 au 19 juin 2019. Le coût à charge des parents n'est pas encore calculé.

Pour la rentrée 2020-2021 il y aura 17 départ de CM et pour l'instant 3 rentrées de maternelle.

POINT SUR LE CAR : Il est rappelé aux parents que les enfants de maternelle sont à récupérer à la descente du car

Le Maire, M. MIOMANDRE